

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-04

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**MISE EN OEUVRE ET EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME
D'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)
EN MIDI-PYRÉNÉES
PARTIE EXPLOITATION – DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 507-08**

I – Rappel du contexte

Lors de sa séance du 21 février 2008, l'Assemblée départementale a adopté le projet de déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional ainsi que les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Il permet notamment :

- à l'élève de faire des échanges électroniques, d'accéder au cahier de texte....
- aux enseignants de mettre leurs cours en ligne, compléter le cahier de texte....
- aux parents de suivre les informations concernant la scolarité de leur enfant (relevé de notes, la vie du collège...).

Pour sa mise en place, une convention de partenariat et une convention de groupement de commandes avec ces partenaires ont été signées.

Ce projet s'échelonne sur les 4 années scolaires 2008-2009 à 2011-2012.

Le groupement de commande a lancé 2 consultations pour la mise en oeuvre de ce projet :

- l'une relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en oeuvre et exploitation d'une plate-forme d'environnement numérique de travail en Midi-Pyrénées,
- l'autre relative à la mise en oeuvre et exploitation d'une plate-forme ENT.

La première consultation «**assistance à maîtrise d'ouvrage**» a débouché sur un marché géré par le Conseil Régional, mandataire du groupement de commandes dont le montant s'élève à 999 405 €, étant précisé que la participation de notre collectivité s'élève à 61 000 € TTC.

L'autre consultation relative à « la mise en oeuvre et exploitation d'une plate-forme ENT » a débouché sur plusieurs marchés :

- un marché concernant la « mise en oeuvre et exploitation d'une plate-forme ENT, **partie pilotage et déploiement** » dont la gestion relève du Conseil Régional, mandataire du groupement de commandes, dont le montant ressort à 1 138 233 €, avec une participation de notre collectivité de 69 000 € TTC.
- 9 marchés « mise en oeuvre et exploitation d'une plate-forme ENT, **partie exploitation** ». Ces 9 marchés sont à bons de commande ; chaque partenaire est titulaire de son marché et s'acquitte de ce fait directement des factures. Pour notre collectivité le montant prévisionnel maximum est de **95 000 € TTC, soit 79 431,44 € HT.**

La partie Exploitation comprend entre autre la mise en service de l'ENT dans chaque collège et la fourniture des licences pour chaque élève.

La société IBM est titulaire de ce marché d'exploitation n° 507-08 et a sous-traité une partie de ce marché aux sociétés KOSMOS et OCEANET TECHNOLOGY, avec la répartition suivante :

- IBM43 130,75 € HT
- KOSMOS....11 705,69 € HT
- OCEANET..24 595,00 € HT

II – Objet de la présente délibération

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 modifiant le marché n° 507-08 conclu avec l'entreprise IBM.

III – Présentation de l'avenant

La convention signée le 22 février 2008 était basée sur le déploiement de 16 collèges et concernait 8 523 élèves.

Or, depuis cette convention, le collège Manuel Azaña à Montauban a été construit et a nécessité d'être déployé comme les 16 autres établissements. De plus, les effectifs des collèges ont énormément augmenté depuis les deux dernières rentrées scolaires, pour atteindre cette année le nombre de 9 566, soit 1 043 élèves supplémentaires.

Afin de poursuivre la mise en place de l'ENT dans les établissements, le marché initial, d'un montant de 79 431,44 € HT, doit être porté à **97 127,93 € HT**, soit 116 165,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de **22,28 %** par rapport au marché initial.

La répartition de ce marché est modifiée comme suit :

- IBM.....75 250,84 € HT
- KOSMOS.....2 865,38 € HT
- OCEANET..19 011,71 € HT

Les autres dispositions du présent marché restent inchangées.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 février 2012 s'est prononcée favorablement sur l'avenant proposé.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 21 février adoptant le projet de déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional ainsi que les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 507-08 conclu avec l'Entreprise IBM, compte tenu de la construction du collège Azaña à Montauban et de l'augmentation des effectifs ;
- Approuve la nouvelle répartition modifiée comme suit sur la base d'une plus value de 17 696,49 € HT :
 - IBM.....75 250,84 € HT
 - KOSMOS..... 2 865,38 € HT
 - OCEANET.....19 011,71 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,